



La Source



La Mare



Les équipements publics

4 Plan de zonage après révision allégée n°2. 1/5000°

Vu pour être annexé à la délibération du

La Maire



Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 552 allée de la Souveraineté - 69009 LYON  
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62 - Email : agence.2br@orange.fr  
www.agence-2br.fr

Légende

- Ua et Uam : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone urbaine périphérique
- Ubl : Zone urbaine périphérique à vocation de loisirs
- Ux : Zone urbaines destinées aux activités artisanales, industrielles, commerciales ou de services
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 1AU2a : Zone à urbaniser à court terme de compétence intercommunale
- 1AU2b : Zone à urbaniser à court terme de compétence intercommunale
- 1AUx4 : Zone à urbaniser à court terme de compétence communale
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole stricte
- N : Zone naturelle et forestière
- NL : Zone naturelle de loisirs
- Na : Zone naturelle où sont autorisées les bases aériennes
- Neb : Zone naturelle d'équipements Bassins de rétention

- Emplacements réservés divers
- Emplacements réservés de voirie
- Espaces Boisés Classés
- Zone Plan de Prévention des Risques Naturels inondation
- Périmètre de protection puits de captage Bois de Vernes
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre STEP
- Trame carrière : extraction et comblement
- Secteur sur lesquels les nouveaux programmes de logement doivent intégrer au moins 10% de logements locatifs aidés
- Secteurs sur lesquels les nouveaux programmes de logement doivent intégrer au moins 20% de logements locatifs aidés
- Secteurs sur lesquels les nouveaux programmes de logement doivent intégrer au moins 50% de logements locatifs aidés

